

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

COMMUNE DE WINDSTEIN

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 décembre 2019

Sous la présidence de M. ISEL André, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 16 décembre 2019

Membres présents : Mesdames BIEBER Martine, METZ Nicole,
Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, LOUX
Claude, MUNSCH Christian, OMPHALIUS Steeve, PFEIFFER Romuald.

Membre excusé : STEINER Christian

Madame Nicole METZ a été nommée secrétaire de séance

Objet N° 1) Adoption du compte rendu de la séance du 24 octobre 2019

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 24 octobre 2019 est adopté à l'unanimité

Objet : N°2) Affaire financière - décision modificative

Budget principal

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget principal– section investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3,
L2313/1 et suivants,

Vu la délibération du 12 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans
le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et
comptables à l'activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
adopte les virements de crédits suivants :
budget principal section investissement**

Article	Montant	Article	Montant
D- c/21568	- 25 000.00	D-c/2051	+ 420.00
		D-c/2313	+ 24 580.00

Objet : N°3) Assurance des risques statutaires - contrat au 1er janvier 2020

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Article 2 : Monsieur le Maire précise que la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion est fixée à 3% du montant de la cotisation.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Objet : N°4) Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- la réception de deux déclarations d'intention d'aliéner des biens,
- la population légale au 1er janvier 2020 diffusé par l'INSEE est de 165 habitants,
- l'aménagement de sécurisation des piétons à Jaegerthal est toujours à l'étude,

- le dossier de lutte contre l'incendie est en cours, et l'arrêté municipal pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie doit être pris pour le 1er mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures 15 minutes.

Fait à Windstein, le 23 décembre 2019



**Le Maire,
André ISEL**